

ABONNEMENT

**Saumur**  
 Un an... 18 fr.  
 Six mois... 10  
 Trois mois... 5  
**Poste**  
 Un an... 20 fr.  
 Six mois... 12  
 Trois mois... 6  
**On s'abonne**  
 A SAUMUR  
 Au bureau du Journal  
 ou en envoyant un mandat  
 sur la poste  
 et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers  
 PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20  
 Réclames, —... 30  
 Faits divers —... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas. Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris, de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
 L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les insertions doivent être payées d'avance.  
 Un trimestre commencé sera dû.

SAUMUR, 7 SEPTEMBRE

INFORMATIONS

CONVOCAION DE LA NOUVELLE CHAMBRE. — Le mandat de l'ancienne Chambre ne prenant fin que le 14 octobre, il ne saurait donc être question d'une date antérieure à cette échéance.

D'autre part, le 13 octobre, l'escadre russe vient à Toulon ; après un séjour de deux jours dans cette ville, les marins russes viendront à Paris où ils resteront de six à huit jours, ce qui nous reporte au 23 octobre. De plus, la nouvelle Chambre n'ayant rien à faire d'urgent d'ici la fin de l'année, si ce n'est de valider les pouvoirs de ses membres, on ne croit pas que les nouveaux députés soient convoqués avant le mardi 14 novembre.

EN QUÊTE D'UN SIÈGE. — Des démarches sont faites auprès du comité radical-socialiste de Sceaux en faveur de M. Floquet.

Celui-ci, dédaignant de remplacer au Luxembourg M. Goblet, désire prendre une revanche dans une circonscription parisienne.

M. Floquet pourrait briguer les suffrages dans cette circonscription de la banlieue où domine en grande majorité, l'élément radical.

Le candidat socialiste n'a pu grouper, en effet, 2,000 électeurs contre 10,000 obtenus par les deux candidats républicain et radical. Ce dernier a eu 6,000 voix.

La conquête facile de ce siège pourrait apparemment tenter M. Floquet.

LES IMPÔTS. — Le rendement des impôts pendant le mois d'août accuse une plus-value de 4,167,600 fr. par rapport aux évaluations budgétaires et une augmentation de 4,866,900 fr. par rapport au mois d'août 1892.

PREMIÈRES MENACES. — La Justice prétend qu'un ministre, qu'elle ne désigne pas plus clairement, a travaillé à l'échec de M. Clément

seau. Il a, dit M. Pelletan, « mis la main dans l'affaire. C'est un peu aujourd'hui le secret de Polichinelle. Reste à savoir si cette complicité tiendra à s'afficher. »

On assure qu'au fond M. Pelletan se consolait de l'échec de M. Clément, échec qui le fait, dans le monde radical parlementaire, passer du second rang au premier. Officiellement, il ne peut le laisser voir. Il est peu probable que la remarque ci-dessus ait été formulée au hasard. C'est une première menace aux ministres.

LA CONVERSION. — Le ministre des finances fait procéder en ce moment aux travaux préparatoires pour la conversion du 4 1/2 0/0.

Une note officieuse du Temps annonce cette conversion à bref délai. Le produit serait affecté à l'amortissement progressif de la dette. On attendra cependant la rentrée des Chambres.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES. — Les bruits d'un remaniement ministériel ne sont pas fondés.

Les chefs du parti radical n'ont pas tenu de réunion ; la Justice dément que cette réunion doive avoir lieu.

M. Goblet ne fera pas partie du groupe socialiste. Il tentera l'union entre les radicaux et les socialistes.

LES RÉFORMES. — M. Guesde va provoquer pour la fin de septembre un congrès du parti ouvrier pour établir le programme des réformes à soumettre à la nouvelle Chambre. Si ces réformes ne sont pas votées, les députés ouvriers en appelleront au pays par la voie du referendum.

L'AVANCEMENT A L'ANCIENNETÉ. — Une bien jolie réflexion de l'Estafette. Ce journal reproche à M. Muzet d'avoir, en posant sa candidature dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, facilité le succès de M. Goblet, puis il ajoute :

« Quand on est vice-président du Conseil municipal de Paris, on a le temps d'attendre ; on sait bien que fatalement on entrera à la Chambre. C'est à proprement parler l'avancement d'ancienneté. »

On croyait généralement que les députés étaient nommés au choix.

LA SANTÉ DE M. CARNOT. — A Fontainebleau, M. Carnot multiplie ses promenades pour prouver qu'il n'est pas mort. Il a retenu, hier, trois commandants de corps d'armée, les généraux O'Neill, Fabre et Poillou de Saint-Marc. Ne craint-il pas que les radicaux ne l'accusent demain de préparer un coup d'Etat ?

La préfecture de police recherche vainement l'auteur des fausses nouvelles qui ont circulé au sujet de la santé de M. Carnot. Les partis politiques se rejettent l'un sur l'autre la responsabilité de cette manœuvre.

PRÉSIDENTS ÉVENTUELS. — M. Carnot se porte bien ; c'est entendu.

Cela n'empêche pas que les bruits sinistres qui ont circulé ces jours-ci ont soulevé une question palpitante.

Quel serait le successeur ?

Parmi les noms qui surgissent, on cite déjà deux jeunes et deux vieux.

Les jeunes ? — MM. Casimir-Perier et Cavagnac.

Les vieux ? — MM. Challemel-Lacour et général Saussier.

M. Carnot sera-t-il réélu l'année prochaine ? C'est dans le grand probable.

L'ARGENT DE L'ALLEMAGNE. — Plusieurs journaux protestent contre l'entrée au Parlement de certains députés socialistes révolutionnaires qui ont reçu de l'argent de l'Allemagne pour payer les frais de leurs candidatures.

Parmi ces députés se trouvait notamment Chauvière, député de Paris.

La Cocarde dit que les députés socialistes patriotes demanderont l'invalidation de Chauvière dès la rentrée.

LES PROFESSIONS DES DÉPUTÉS. — Au point de vue des professions, la nouvelle Chambre se décompose de la façon suivante :

94 propriétaires ou rentiers, — 101 avocats, 53 docteurs-médecins, — 34 journalistes ou publicistes, — 4 hommes de lettres, — 48 fonctionnaires, — 8 diplomates ou anciens diplomates, — 17 magistrats ou anciens magistrats, — 19 anciens militaires, — 11 universitaires, — 14 avoués ou anciens avoués, — 3 notaires ou anciens notaires, — 28 industriels, — 21 négociants, — 10 ingénieurs, — 13 agriculteurs, — 2 ecclésiastiques, — 56 appartenant à des professions diverses, — plus une quarantaine de députés nouveaux, dont la profession n'est pas encore connue.

CHEMINS DE FER RUSSKS. — L'inauguration de la ligne de chemin de fer de Sibérie a eu lieu entre Wladivostok et Nikolsk.

LES ANARCHISTES. — Le journal La Serra, de Milan, annonce l'arrestation d'une bande d'anarchistes.

LES MINEURS. — A Lens, des délégués des diverses sections des syndicats établis dans la Compagnie des mines de Béthune se sont réunis au nombre de 27.

Ils se sont occupés de la baisse des salaires et ont voté un ordre du jour protestant contre les exigences des patrons et exprimant le vœu que les syndicats prennent des mesures pour sauvegarder les intérêts des ouvriers.

Une certaine agitation règne à Béthune.

EN ESPAGNE. — La famille royale reviendra à Madrid dans les premiers jours d'octobre.

Le Conseil municipal de Vittoria a repris ses fonctions ; l'état de siège sera levé sous peu.

On a prescrit sur tout le littoral des mesures rigoureuses contre le choléra. L'état sanitaire

35 Feuilleton de l'Écho Saumurois

## Le Drame des Chartrons

Par JULES DE GASTYNE

DEUXIÈME PARTIE. — Le Procès (Suite)

Ariane, tout heureuse d'être délivrée, d'être seule, prit congé des deux hommes.

Elle salua froidement M. Henri Soulac et tendit le front à son père... Celui-ci y déposa un baiser et lui dit à demi-voix :

— Ne te couche pas, attends-moi... J'ai à te parler.

Elle le regarda.

— Bien, mon père, dit-elle.

Puis elle pensa :

— La lutte ! toujours la lutte ! Cela ne finira donc jamais !

Un éclair de rage, de haine s'échappa de ses yeux et fit frissonner le négociant des Chartrons que le domestique était en train de servir.

— Oh ! cet homme, se dit la jeune fille en sortant, si c'est lui, pour être resté insensible à ma douleur, à mon désespoir ; pour n'avoir pas éclaté, ne s'être pas trahi devant mes cris

et mes menaces, de quoi est-il donc fait ?

Elle s'éloigna et les deux hommes restèrent seuls, silencieux d'abord, comme embarrassés, gênés de se trouver ensemble.

M. de Millanges tendit la boîte de cigares à son convive. Celui-ci en prit un, qu'il coupa et alluma.

Sa figure était livide. Ses lèvres tremblaient. Le père d'Ariane le remarqua.

— Qu'avez-vous, Monsieur Soulac ? demanda-t-il. Seriez-vous souffrant ?

— Un peu, répondit le jeune homme, et je vous demanderai la permission de me retirer de bonne heure. Toutes ces émotions me tuent !

Et le négociant porta les mains à son front, comme pour en chasser de pénibles pensées.

Après un moment de silence il ajouta :

— C'est surtout l'attitude de M<sup>lle</sup> de Millanges qui me fait souffrir... Je sens trop bien, je vois trop bien qu'elle aime toujours l'autre, et qu'elle me déteste, moi !...

— Soyez tranquille, dit le père, qui avait allumé son cigare, je lui parlerai tout à l'heure... Ariane aimait beaucoup M. de Cordouan. Elle n'a pas tout son bon sens en ce moment. La douleur l'égaré, et elle espère

encore ; mais quand elle le verra condamné, emmené, elle sera bien forcée, comme tout le monde, de se rendre à l'évidence. Elle ne pourra conserver son cœur à un forçat.

— Vous croyez qu'il sera condamné au bagne ?

— J'en suis sûr... Il aura vingt ans.

— Le malheureux !... murmura Henri Soulac, qui devint plus pâle encore qu'il ne l'était.

— S'il se décidait à avouer, ajouta l'ancien magistrat, il en serait quitte pour dix ans... peut-être moins... Un peu de chartronne, Monsieur Soulac ?

— Non, merci... Je prendrai plutôt du rhum...

— J'en ai d'excellent que je fais venir directement de la Jamaïque.

Le négociant des Chartrons eut un rire forcé.

— Vous ne voulez pas qu'il ait passé par nos chais ?

— Autant que possible. Ce sont de mauvais lieux pour le rhum. Il y est aussi exposé qu'une belle jeune fille dans une maison mal fameée.

Les deux hommes se mirent à rire.

— Il est certain, dit Henri Soulac, qu'il ris- que très souvent d'y perdre sa pureté.

Sur cet échange de plaisanteries, la conversation tomba.

Henri Soulac, qui avait rempli son petit verre et qui admirait la couleur d'or en fusion du liquide, savoura son contenu, lentement, d'un air connaisseur.

— Oui, il est très bon, dit-il.

Puis il revint à M<sup>lle</sup> de Millanges, à la sortie violente qu'elle avait faite devant lui et qu'il avait toujours sur le cœur.

— Oui, dit-il, je l'ai bien vu, M<sup>lle</sup> de Millanges me hait.

— Caprice de petite fille, répondit le magistrat.

— Cela ne durera pas. En ce moment, elle en veut à tout le monde ; elle exécute tout le monde, car elle accuse tout le monde de lui avoir enlevé celui qu'elle aime encore. Avec moi, même, elle n'est plus ce qu'elle était. Moi qui l'ai connue si douce, si tendre, si dévouée, je la trouve brusque, fantasque, et si elle m'embrasse encore, c'est plutôt par habitude, je le sens, que par véritable affection. Mais je ne lui en veux pas à la pauvre enfant ; elle souffre. Je considère cela comme une crise qui passera, et que le récit des débats que nous lui avons fait à ravivée brusquement. Depuis quel-

est excellent dans toute l'Espagne et la tranquillité parfaite.

**MORT DU FRÈRE DU ROI DE DANEMARCK.** — On mande de Copenhague que le frère du roi, le prince Guillaume de Glücksburg, est mort au château de Fredensborg. Toute la famille royale et impériale était présente.

**LE TOAST DE GUILLAUME II A METZ.** — Voici le toast porté par l'Empereur au banquet des autorités civiles : « Je remercie les Alsaciens-Lorrains de la chaude cordialité de leur réception. Je vois dans l'accueil qui m'a été fait l'attestation que vous êtes satisfait de l'Empire.

» Vous pouvez en toute sécurité vous livrer à vos travaux pacifiques. L'Empire garantit la paix. Vous êtes Allemands et vous le resterez grâce à Dieu et à l'épée allemande. »

## PORTRAITS D'ÉLUS

### DEJEANTE

Ouvrier chapelier, quarante ans, petit, barbu, énergique. A battu Camélinat; militant bien connu dans les groupes socialistes; supplée au talent par l'entêtement; sera un de ceux qui feront le plus de bruit.

### FABEROT

Le vainqueur de Floquet est ouvrier chapelier. Titre unique: a fait partie de la chambre syndicale de la chapellerie depuis 1863.

Cinquante ans environ, barbe grise, taille moyenne; orateur sachant enlever les foules, très énergique.

### LE DÉPUTÉ-CANON

Tel est désormais le surnom du nouvel élu de Saint-Claude, que l'on appelait précédemment « l'homme-canon ».

Né en 1850, à Lons-le-Saulnier, d'une bonne famille bourgeoise, M. Vuillot s'engagea, en 1868, au 9<sup>e</sup> cuirassiers. C'est un des rares survivants de Reischaffen.

Lors de la fameuse charge, il eut deux chevaux tués sous lui et fut blessé d'un coup de lance.

Après la guerre, il entra comme employé à la préfecture, à Lons-le-Saulnier.

Après avoir épousé une nièce de M. Arbel, sénateur de la Loire, il quitta la préfecture et s'établit marchand de vins en gros à Saint-Claude.

D'une famille de réputation herculéenne, pendant longtemps il s'était livré à des études musculaires extraordinaires. La renommée qu'il s'était acquise lui inspira l'idée de faire montre de sa force en public.

Il entra aux Folies-Bergère en mars 1881 et y resta deux mois, puis, ayant satisfait son envie, il retourna à Saint-Claude diriger son commerce de vins.

En 1882, il remplit à ses frais, dit-on, une mission en Calédonie, qui lui valut des félicitations officielles dont ses concurrents malheureux d'hier, en gens clairvoyants, voulurent

que temps, elle était redevenue plus calme. Elle paraissait oublier. Mais elle sait qu'en ce moment le sort de celui qu'elle aime se décide; que chaque heure, chaque minute la rapproche du dénouement, et cela la rend plus nerveuse, plus excitée. Ce sera l'affaire de quelques jours. Excusez-la.

— Oh ! elle est toute excusée, dit Henri Soulac. Je l'aime tant que je ne saurais lui en vouloir... Et pourtant...

Le négociant, voyant les bonnes dispositions de M. de Millanges, avait résolu de brûler ses vaisseaux, de s'assurer que la conviction de ce dernier, de son futur beau-père, ne pourrait jamais être entamée.

— Pourtant ?... fit le magistrat.

— Pourtant, reprit Henri Soulac résolu, j'aurais eu le droit peut-être de m'offusquer. M<sup>lle</sup> de Millanges n'a-t-elle pas la conviction que M. de Cordouan est innocent, et que Delphine Lagrange a été assassinée par un ennemi, un rival peut-être de M. de Cordouan ?

— C'est le récit du jeune homme, qu'elle a lu dans les journaux.

— Elle y croit, à ce récit ?

— Elle y croit encore, oui, et elle y croira jusqu'au jour...

profiter pour le faire nommer à un poste au Sénégal.

La mèche fut éteinte.

L'homme-canon ne partit pas !

## BULLETIN FINANCIER

Paris, le 6 septembre 1893.

Malgré un ralentissement assez prononcé dans les transactions, les dispositions générales de notre place ne se modifient pas et restent nettement orientées vers la hausse. Le 3 0/0 reprend son mouvement interrompu hier et passe de 90.42 à 99.55; le 4 1/2 s'avance à 104.95.

L'Italien clôture à 84.20.

L'Extérieure d'Espagne éprouve un bon effet de la détente du change à Madrid. De 63 15/32 elle s'est élevée à 64 1/32 et ferme à 63 15/16.

Sur le marché des sociétés de crédit on se borne à conserver les positions acquises.

Le Crédit Foncier oscille constamment entre 960 et 965.

Le Crédit Lyonnais se maintient bien de 776.25 à 777.50.

Le Comptoir National d'Escompte se présente en bonnes tendances à 485.

La Société Générale est tenue à 468.50.

L'action de la société de la Calédonie enregistre de bonnes demandes journalières.

Le rapport du gérant de l'ancienne société du Patin Caoutchouc ferait dire que M. de Mordenfelt, au nom de sa société, a pris l'engagement d'entrer en pourparlers avec les gouvernements pour les fournitures des Patins et des Talons caoutchouc fer à toutes les armées étrangères. La situation de M. de Mordenfelt, qui est chambellan du roi de Suède et de Norvège, le place dans des conditions exceptionnelles pour réussir partout où il a déjà fourni des canons.

L'obligation du Chemin de fer National de l'Equateur cote 215 fr.

L'obligation des Chemins Economiques se négocie à 422.50.

## Chronique Locale

### ET DE LOUEST

## BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE DU 7 SEPTEMBRE

Observations de M. DAVY, opticien

Place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 3 h.		+ 24°
Ce matin, à 8 h.		+ 21°
Midi,	759 m/m	+ 26°
Hausse	3 m/m	
Baisse	» m/m	
Température minima de la nuit		+ 17°

### Dernier écho des élections

Le député de Saumur a fait apposer hier matin, en ville, l'affiche dont voici le texte :

« Mes chers concitoyens,

» Par les 12,143 voix que vous m'avez données, dimanche, vous avez manifesté votre volonté de voir s'établir en France une RÉPUBLIQUE HONNÊTE, TOLÉRANTE ET LIBÉRALE.

» Vous pouvez compter sur mon dévouement. Il ne vous fera pas défaut. Merci ! »

— Eh bien ! fit Henri Soulac sans sourciller, quand elle a parlé du traître, de l'infâme qui aurait perdu M. de Cordouan, elle m'a regardé d'un air singulier.

— Vous ?

— Moi...

— Quelle idée !

— Ne suis-je pas l'ennemi, le rival ?

M. de Millanges sursauta.

— N'allez pas vous imaginer, dit-il vivement; et si je pouvais supposer qu'un pareil soupçon eût pu traverser sa cervelle... Non, non, ne vous forgez pas de telles chimères... Savez-vous que ce serait très grave, une telle calomnie, même en esprit ?

Et l'ancien magistrat paraissait tout agité.

— Je vais lui parler, reprit-il... Et si cela était, je me chargerais de lui redresser l'entendement, car cela dépasserait les bornes des choses permises.

— Je serais si heureux, fit Henri Soulac avec componction, d'être mieux jugé par elle, de faire quelque chemin dans son cœur !

Et il pensa :

— Voilà le père en garde ! Sa fille m'accuserait tout haut, maintenant, qu'il serait le premier à me défendre.

Le bruit courait que M. de Grandmaison avait l'intention de faire partie du groupe Cavaignac. L'affiche ci-dessus semblerait confirmer ce bruit.

### L'appel des réservistes

Des plaintes nous sont adressées, émanant de réservistes qui se seraient présentés au corps et n'auraient pas été acceptés n'étant pas convoqués; ces réservistes disent que le recrutement a commis des erreurs dans les convocations.

Nous croyons que, dans la plupart des cas, l'erreur émane des réservistes qui auraient mal compris les affiches, lesquelles sont un peu obscures pour des gens peu au courant des questions militaires.

Il ne faut pas, en effet, pont l'infanterie, confondre les régiments régionaux — numéros 445 à 166 — généralement stationnés sur les frontières ou aux environs de Paris, et les régiments subdivisionnaires, répartis dans les corps d'armée.

En ce qui concerne les régiments régionaux, les réservistes convoqués étaient ceux des classes 1883 et 1887.

Aux régiments subdivisionnaires, au contraire, sont convoqués les réservistes des classes 1883, 1886 et 1887, mais seulement ceux appartenant aux bataillons 4, 5 et 6, lesquels constituent les régiments de réserve annexés à chaque régiment subdivisionnaire et aussi ceux qui appartiennent aux 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> compagnies de dépôt des mêmes régiments.

Dans l'artillerie, seuls les réservistes de l'artillerie de forteresse sont appelés en ce moment.

Les réservistes doivent d'ailleurs s'informer à la gendarmerie, s'ils ont des doutes sur leur situation.

### COMPAGNIE D'ORLÉANS

Un dimanche à Paris. — Train de plaisir à prix très réduits

La Compagnie d'Orléans organisera un train de plaisir à prix réduits, permettant de passer la journée du dimanche 17 septembre à Paris.

Ce train partira dans la soirée du 16 septembre pour arriver à Paris le 17 au matin. Il repartira de Paris dans la nuit du 17 au 18 septembre.

Il prendra les voyageurs en provenance des lignes de : Montmorillon à Poitiers, Yzeures à Châtelleraut, Le Blanc exclu à Port-de-Piles, Poitiers à Tours exclu, Clefs à Longué, La Bohalle à Savonnières, Dissay-sous-Courcillon à Mettray.

Des affiches spéciales placardées dans les localités et les gares indiquent les prix et les heures de passage de ce train.

L'émission des billets cessera le 15 septembre, à 6 heures du soir.

M. de Millanges lui prit la main.

— Comptez sur moi, dit-il. Je vais avoir avec Ariane une explication sérieuse et décisive.

Et l'ancien magistrat appuya sur le dernier mot d'une façon significative.

Les cigares étaient finis. Henri Soulac prit congé et s'en alla plus rassuré.

Pourtant ses inquiétudes n'étaient pas dissipées. En chemin, il se rappela l'attitude qu'avait eue à l'audience son complice, le misérable Tartas, l'homme qu'il détestait le plus au monde maintenant, plus même que M. de Cordouan, car il se sentait lié à lui pour la vie, car il se disait sans cesse, à chaque minute, à chaque seconde, et c'était là son supplice de toujours, son remords éternel, — il se disait qu'un mot de cet homme pouvait le perdre, le jeter dans cette honte, dans cette horreur que produirait la divulgation de son crime, de son infamie.

S'il pouvait s'en débarrasser ? Mais comment ?

Il n'avait pas revu cet homme depuis le jour où nous les avons vus ensemble, le lendemain du crime.

Il ne savait pas ce qu'il avait fait depuis, ce

**Société vétérinaire de l'Ouest**  
La Société vétérinaire de l'Ouest se réunira à la préfecture, mardi 12 courant, pour l'élection d'un membre du conseil de perfectionnement des écoles vétérinaires.

Les sociétaires sont priés d'y prendre part. En cas d'empêchement, ils pourront adresser, sous pli cacheté, avant le 11, leur bulletin de vote au secrétaire de la Société, soit à la préfecture, soit à M. Guillet, secrétaire, boulevard des Pommiers, Angers.

Les candidats proposés pour le grand conseil sont : MM. Lefèvre, du Havre; Pollet, de Lille; Guerroppain, de Bar-sur-Aube.

### L'attaque nocturne de Restigné

Nous apprenons, dit le *Journal d'Indre-Loire*, que la gendarmerie de Bourgueil vient de mettre en état d'arrestation les sieurs Robineau, père et fils, de Restigné, comme les auteurs présumés de l'attaque nocturne qui a failli coûter la vie à M. Jateau, maître d'hôtel à Saint-Patrice.

### Une escroquerie fin de siècle

Il s'est passé, dans un chef-lieu de canton du Loiret, une escroquerie dont un maître d'hôtel de cette ville a été victime et pour une assez forte somme.

Comme les auteurs de cette escroquerie n'ont pas été pincés et qu'ils pourraient venir exercer dans le Maine-et-Loire, nous tenons à mettre en garde les maîtres d'hôtel.

Le 96 août dernier arrivaient de beaux messieurs se faisant passer pour comtes, barons et ducs avec leurs... femmes de chambre.

Ils se faisaient servir un somptueux dîner par le maître d'hôtel, qui y mit tout son talent.

Au dessert, le champagne pétillait dans les verres et s'engouffrait dans le gosier de ces seigneurs.

Le soir, bien entendu, jeux de cartes, de bête, de manille, baccarat, etc.

Bref, l'on faisait voir que l'argent abondait dans les poches.

Le dimanche, jour de l'ouverture de la chasse, de très bon matin, une voiture douce et légère attendait ces gentlemen à la porte de l'hôtel.

On revint les carniers pleins.

Le soir, dîner magnifique.

Lundi matin, le garçon d'écurie reçut l'ordre d'atteler et de conduire ces grands seigneurs à la gare, car avant de quitter le Loiret il faut visiter les curiosités de la capitale orléanaise. On promet à l'hôtelier de revenir dans deux ou trois jours passer une huitaine chez lui.

Hélas ! il pouvait se fouiller ! si ces messieurs avaient de l'argent ce n'était probablement pas pour son nez, ni pour celui du porte-carnier auquel ils avaient donné un louis de 20 fr. en carton !

A force d'attendre, l'hôtelier eut l'idée qu'il s'était bel et bien fait rouler. Il partit visiter

qu'il était devenu.

A l'audience, il lui avait fait monter au front des poussées de sueur froide à chaque question qu'on lui avait posée et à chaque réponse qu'il avait faite.

Et, en pensant à cela, l'esprit plein d'angoisses, le greffier machonnait, à travers les rues encore éclairées, le cigare qu'il avait rallumé en sortant de l'hôtel de Millanges.

Mais nous allons le laisser à ses appréhensions, à ses terreurs, et revenir pour l'instant près d'Ariane et de son père.

Fidèle à la recommandation de l'ancien magistrat, la jeune fille ne s'était pas couchée.

Elle attendait dans sa chambre, encore toute frémissante de l'émotion qu'elle avait eue, toute secouée de l'exaltation qui s'était emparée d'elle en présence d'Henri Soulac et dont elle n'avait pu se rendre maîtresse, au risque de mettre les pieds dans le plat, comme on dit vulgairement, de tout compromettre.

En entendant rentrer sa maîtresse, Louise était accourue pour l'aider à se déshabiller, mais la jeune fille l'avait renvoyée. Elle voulait être seule, toute seule, pour se préparer à l'assaut qu'elle allait subir, car elle prévoyait

de fond en comble les hôtels d'Orléans.  
 Course inutile : personne ne fut retrouvé.  
 Consolation : Inventaire fait de ses chambres, il trouva un vieux manteau de dame ayant appartenu, dit-on, à Diane chasseresse, et un vieux réveille-matin.

#### Une escroquerie ingénieuse

On nous signale un genre d'escroquerie contre lequel il est bon de prémunir nos populations rurales.

Voici ce dont il s'agit :

Un individu achète en foire un bœuf ou une vache qu'il dit destiné à la boucherie et paie séance tenante. Quelques jours après, l'individu revient chez son vendeur, à qui il raconte que la bête vendue a été reconnue mal-saine ; que le directeur de l'Abattoir va dresser un procès-verbal et exercer des poursuites qui coûteront plus cher que le prix de la bête. Il ajoute que, cependant, il peut faire annuler le procès-verbal moyennant le remboursement immédiat du prix payé. Le malheureux paysan, effaré, voyant en perspective des poursuites onéreuses, rembourse ce qu'il a légitimement touché, et le tour est joué.

### FAITS DIVERS

**MORT DU COLONEL BONAPARTE PATERSON.** — On mande de New-York que le colonel Bonaparte Paterson vient de mourir dans cette ville.

On sait que le colonel Paterson n'était autre que le petit-fils de Jérôme Bonaparte. Son père était né d'un mariage légitime contracté, aux Etats-Unis, par le frère cadet de Napoléon 1<sup>er</sup>, avec miss Elisa Paterson, fille d'un riche négociant de Baltimore.

**UN PÉLERINAGE DANGEREUX.** — Le personnel du lazaret du cap Montifou, à Alger, est licencié. Les pèlerins ayant subi leur quarantaine.

Le nombre des Arabes partis pour la Mecque est évalué à 7,000 ; 5,000 seulement sont revenus.

2,000 pèlerins sont morts du choléra, ou de privations endurées au cours de leur long voyage.

#### OR ET ARGENT

Une statistique intéressante vient d'être présentée par le directeur de la Monnaie des Etats-Unis. Elle établit que le stock de l'or accumulé dans le monde entier représente une valeur de 47 milliards 913,025,000 fr. Le stock total de l'argent est estimé à 20 milliards 213,500,000 francs et celui du papier non convertible en espèces à 13 milliards 179,365,000 fr.

La France possède le stock le plus considérable d'or et d'argent, à savoir 4 milliards du premier et 3 milliards 500 millions du second ; les Etats-Unis viennent ensuite avec 3 milliards 20 millions d'or et 3 milliards 75 millions d'ar-

gent ; puis la Grande-Bretagne, avec 2 milliards 750 millions d'or et 500 millions d'argent ; en dernier lieu, la Russie, qui possède 1 milliard 250 millions d'or et 300 millions d'argent.

En ce qui concerne le papier-monnaie inconvertible, l'Amérique du Sud vient en tête, pour une somme de 3 milliards ; la Russie la suit, avec 2 milliards et demi, puis les Etats-Unis avec 2 milliards 60 millions.

#### L'ANTISEMITISME D'UN CRÉANCIER

M. Joseph Francken, dentiste, 19, rue des Martyrs, vient de comparaître devant la huitième chambre correctionnelle, présidée par M. Paul Bernard, sous l'inculpation de menaces de mort envers son client et débiteur, M. Steinberg, placier.

Voici le texte de la lettre écrite en allemand, que M. Joseph Francken (qui est de nationalité allemande) a adressée anonymement à M. Steinberg :

« Au Fripon,

« On ne peut vraiment exiger un sentiment d'honneur d'un juif polonais infect : mais, je te jure, sacré chien de juif, puisque tu m'as trompé, je me vengerai, tôt ou tard, foi de chrétien !

« Afin de me protéger contre la fripouille israélite, il conviendrait de flaqueur à chacun de ces vauriens une bombe de dynamite au derrière ; ce rebut de la société ne mérite pas mieux.

« Pour le vol que tu as commis envers moi, juif paresseux, je te romprai tes os de juif, aussi vrai que je suis Allemand et chrétien. Filou de juif, je compterai encore avec toi.

« Miracle de Dieu, par Moïse et les crasseux prophètes, tu as encore une fois trompé un chrétien !

« Charogne de juif !

« Mort et massacre à toute la ménagerie juive ! »

Grâce à une éloquente plaidoirie de M<sup>re</sup> Georges Despas, M. Joseph Francken n'a été condamné qu'à seize francs d'amende avec application de la loi Bérenger.

#### La culture de la Ramie

Un Français, M. Alfred Vétérine, ingénieur chimiste, a enfin réussi à obtenir le dégomme parfait de la fibre sans que celle-ci en soit attaquée.

Cette découverte nous favorise au point de vue agricole comme au point de vue industriel.

La ramie ne pousse ni en Belgique, ni en Allemagne, ni en Suisse, encore moins en Angleterre. Elle s'accommode au contraire du sol et du climat des bassins de la Garonne et du Rhône, où elle remplacerait les mûriers en partie arrachés depuis que les vers à soie ont été atteints de la *flache*, et la garance de Vau-

cluse qui ne trouve plus d'emploi depuis les couleurs extraites du goudron minéral et enfin les vignes détruites par le phylloxera.

Ajoutons que la plante vient admirablement dans nos possessions de l'Algérie et de la Tunisie.

On peut se faire une idée de l'importance de cette découverte en faisant remarquer que nous payons tous les ans à l'étranger 200 millions de francs pour l'achat de nos soies grèges, somme que la culture indigène de la ramie ferait rester chez nous, en même temps que la production sur place de cette matière première nous donnerait une supériorité incontestée au point de vue de l'industrie des soies.

#### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

*Excursions en Touraine, aux châteaux des bords de la Loire, et aux stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.*

1<sup>er</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe, 86 fr. ; 2<sup>e</sup> classe, 63 fr. — Durée : 30 jours.

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux, et retour à Tours ; Loches, et retour à Tours ; Langeais, Saumur, Angers, Nantes, Saint-Nazaire, Le Croisic, Guérande, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *via* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la Compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet.

2<sup>e</sup> itinéraire : 1<sup>re</sup> classe, 54 fr. ; 2<sup>e</sup> classe, 41 fr. — Durée : 15 jours.

Paris, Orléans, Blois, Amboise, Tours, Chenonceaux, et retour à Tours ; Loches, et retour à Tours ; Langeais, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans des billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n<sup>o</sup> 2, pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

**TOUTES les bonnes CUISINIÈRES vous diront que le meilleur Tapioca est le Tapioca Rils**

Exiger la Marque de Fabrique l'AS de TRÉFLE à QUATRE FEUILLES  
 Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'épicerie et de produits alimentaires.  
 (Gros : 262, Boulevard Voltaire, PARIS.)

## Dernières Nouvelles

LA CONVERSION DU 4 1/2

Une opération qui va au plus haut point intéresser les rentiers, porteurs de 4 1/2 0/0, est la conversion qui doit avoir lieu cette année ou au commencement de 1894.

Le produit de cette conversion, avons-nous dit, doit servir à amortir la partie de la dette remboursable à court terme.

Il est impossible de fixer la date, qui est subordonnée au vote du Parlement. Elle aura lieu en décembre 1893 ou en mars 1894.

### BOURSE DE PARIS

Du 6 Septembre 1893

3 0/0 . . . . .	99 45
3 0/0 amortissable . . . . .	99 40
4 1/2 . . . . .	104 70

### Marché de Saumur du Samedi 2 Septembre

Froment-commercé, Pectolitre	15 50	Bœuf 1 60, vache, kil.	1 40
id. halle (moyenne)	15 35	Veau	1 60
Méteil	12 70	Monton	2 20
Seigle	10 05	Porc	1 60
Orge	10 50	Poulets la couple	3 50
Avoine	10 --	Dindonneaux	10 --
Sarrasin	10 50	Canards	3 50
Haricots blancs	32 --	Oies	7 --
Haricots rouges	32 --	Beurre le kilog.	2 80
Fèves	--	Œufs la douzaine	85
Noix	10 50	Foin, la charretée de	780 kilog.
Châtaignes	--	Lucerne	140 --
Sel les 100 kil.	15 --	Paille	70 --
Son	16 --	Huile de noix, 50 kil.	130 --
Pommes de terre, la barrique,	12 --	Chanvre 1 <sup>re</sup> qualité	52 kilog.
Farine, la culasse de 157 kilog.	48 --	id. 2 <sup>e</sup>	--
Pain 1 <sup>re</sup> qual., le kil.	--	id. 3 <sup>e</sup>	--
id. 2 <sup>e</sup> id. Of. 30	--	Charbon de bois, les	100 kilog.
id. 3 <sup>e</sup> id. Of. 28	--	Charbon de terre	4 --

### Cours des Vins.

<b>Rouges.</b>	
Souzay et environs . . . . .	la barrique 120 à 130
Champigny . . . . .	120 à 130
Varrains . . . . .	110 à 120
Bourgueil . . . . .	120 à 130
Restigné . . . . .	110 à 120
Chinon . . . . .	110 à 120
<b>Blancs.</b>	
Coteaux de Saumur . . . . .	la barrique 130 à 150
Ordinaires, environs de Saumur . . . . .	80 à 100
Saint-Léger et environs . . . . .	70 à 90
Varrains et environs . . . . .	80 à 100
Le Puy-Notre-Dame et environs . . . . .	60 à 70
La Vienne . . . . .	60 à 70
Cidre de Bretagne . . . . .	la barrique 34 à 38
Cidre de Normandie . . . . .	36 à 40

**LES FRÈRES MAHON** médecins spéciaux « obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux ». Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers, consulte le dernier dimanche de chaque mois, à Angers, de 1 à 4 heures, à l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades MAHON à Saumur, à la pharmacie PERRIN. — Paris, rue Rivoli, 30.

Le Gérant : G. JOUAUST.

bien ce que son père pouvait avoir à lui dire.

Elle avait dénoué ses cheveux, enlevé sa robe, mis un peignoir, et pour attendre plus patiemment, pour endormir un moment les pensées qui l'assaillaient, elle avait pris un livre ; mais ses yeux seuls suivaient les lettres, les lignes. Elle n'en comprenait pas le sens.

Elle désirait et elle redoutait à la fois l'entrevue qu'elle allait avoir, car elle sentait bien que, cette fois, s'était son avenir, son amour qui allaient se jouer là.

Le temps lui paraissait d'une longueur désespérante, les heures interminables.

De temps à autre, à travers les pièces, des éclats de voix, partant du fumoir, parvenaient jusqu'à elle, éclats de voix indistincts, dont elle ne pouvait pas deviner le sens.

Vers dix heures enfin, elle entendit une porte s'ouvrir, la porte du fumoir, le bruit des voix sembla plus rapproché, des pas résonnèrent dans les couloirs.

C'était Henri Soulac qui s'en allait.

La lourde porte d'entrée se ferma avec un bruit sourd.

Et au même instant on frappa chez elle. Elle courut ouvrir. C'était son père...

### VII

Jamais M. de Millanges, avec son visage glabre de magistrat, son visage refroidi encore par de courts favoris blancs qui avaient l'air de touffes de neige, jamais, disons-nous, M. de Millanges n'avait paru à sa fille si grave, si solennel, si effrayant même, pour tout dire. Il y avait en lui plus encore peut-être du juge impitoyable qui va rendre un arrêt que du père irrité qui va sermonner une enfant indigne.

Ariane frissonna. Elle tremblait d'avance et elle n'osa pas lever les yeux vers lui.

L'ancien magistrat prit une chaise, mais au lieu de s'y asseoir il la tint devant lui et s'appuya sur le dossier comme sur une sorte de tribune.

Dans cette attitude, il dit gravement à sa fille qui était restée debout :

— Depuis que tu existes, Ariane, tu ne m'as jamais donné que des satisfactions et que des joies. Tu n'as jamais résisté à mes volontés ; tu allais même, je dois le reconnaître, au-devant de mes moindres désirs, tu recherchais tout ce qui pouvait me faire plaisir.

— Aujourd'hui encore, mon père, dit la jeune fille.

Du geste le magistrat l'arrêta.

— Laisse-moi parler.

Puis, s'apercevant seulement qu'elle était debout, il lui dit :

— Assieds-toi !

Ariane obéit, interdite, terrifiée par l'accent, l'air sévère de son père. Elle sentait que l'heure difficile était venue. Elle écouta, sans oser protester de nouveau.

M. de Millanges re prit :

— Depuis la mort de ta pauvre mère, de la chère femme que j'adorais et dont tu es pour moi la représentation vivante, la divine et radieuse image, pas un nuage ne s'était élevé entre nous. Il paraît que tout cela est changé.

— Mon père... bégaya de nouveau l'enfant.

L'ancien magistrat poursuivit sans paraître la voir ni l'entendre.

— Tout paraît changé. L'heure des douleurs et des chagrins a sonné pour moi, et pour toi l'ère des résistances et des révoltes a commencé.

— Mon père ! fit la pauvre fille d'une voix faible comme un souffle.

M. de Millanges ne s'arrêta pas.

Quittant le dossier de la chaise sur lequel il

s'appuyait, il se croisa les bras, regarda Ariane bien en face et lui demanda, du ton d'un juge qui exige des comptes d'un criminel :

— Qu'as-tu voulu dire tout à l'heure ?

Ariane tressaillit brusquement.

— Mon père... balbutia-t-elle.

— Réponds-moi franchement, sans ambages. Le moment est décisif. Il ne doit plus y avoir de secrets entre nous. Qu'as-tu voulu dire ?

— Quand, mon père?...

— Quand, devant M. Henri Soulac, avec des yeux exaltés, des gestes presque égarés, tu as parlé d'un prétendu ennemi, rival de M. de Cordouan, qui aurait fait assassiner pour le perdre la malheureuse du quartier des Chartrons... Sur quoi te basais-tu pour parler ainsi et à qui pensais-tu ? quel nom avais-tu sur les lèvres?...

En prononçant ces mots, M. de Millanges dardait sur sa fille un regard perçant, inquiet, le regard avec lequel il avait troublé, effaré, quand il était sur son siège de juge, tant de criminels.

On eût dit qu'il voulait la fasciner, pénétrer dans sa pensée, dans son âme.

(A suivre.)

# A. COURTET, entrepositaire, rue Dailly, à Saumur

## SUCRE POUR VENDANGES

### Par 1,000 kilos — 70 francs les 100 kilos.

Etude de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE.

### VENTE

**Aux enchères publiques**  
**Sur saisie immobilière**  
 Au plus offrant et dernier enchérisseur,  
**En un seul lot**  
**D'un MORCEAU DE TERRE**  
 En nature de Vigne et Jardin  
 Sis commune de Saumur (Maine-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le Samedi 14 Octobre 1893, à midi, au Palais de Justice, à Saumur, audience des saisies immobilières.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en vertu de la grosse en forme exécutoire d'un acte reçu par M<sup>e</sup> Douet, notaire à Beaufort (Maine-et-Loire), le vingt-six décembre mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré, contenant obligation solidaire de la somme de mille francs par les époux Fruslon-Percher et M. Percher, ci-après nommés, au profit de Madame veuve Triolet, aussi ci-après nommée.

Et par suite de la saisie pratiquée sur les époux Fruslon et M. Percher, suivant procès-verbal de M<sup>e</sup> Mullon, huissier à Saumur, du onze juillet mil huit cent quatre-vingt-treize, enregistré, et le cahier des charges dressé par M<sup>e</sup> POPIN, avoué, et enregistré, a été déposé au greffe du Tribunal civil de Saumur, le vingt-huit juillet mil huit cent quatre-vingt-treize, et la lecture dudit cahier a eu lieu le samedi deux septembre mil huit cent quatre-vingt-treize, au Palais de Justice, à Saumur, audience des saisies immobilières.

En présence ou eux dûment appelés de :  
 1. Madame Elise Percher, épouse de M. Louis Fruslon, ancien houcher, et de ce dernier tant en son nom personnel que pour la validité à l'égard de sa femme, demeurant ensemble à Saumur ;  
 2. M. Dosithee-François Percher, géomètre-expert, demeurant à Saumur, rue Dailly, numéro 26 ;

Saisis ;  
 Il sera procédé, le samedi quatorze octobre mil huit cent quatre-vingt-treize, à midi, au Palais de Justice, à Saumur, audience des saisies immobilières, à la vente sur saisie immobilière, au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot, des biens ci-après désignés.

#### PROCÉDURE

En vertu de la grosse en forme exécutoire d'un acte reçu par M<sup>e</sup> Douet, notaire à Beaufort (Maine-et-Loire), le vingt-six décembre mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré, contenant obligation solidaire de la somme de mille francs par les époux Fruslon-Percher et M. Percher, sus-nommés, au profit de Madame veuve Triolet, cette dernière a, suivant exploit de M<sup>e</sup> Sachet, huissier à Beaufort, du vingt-quatre avril mil huit cent quatre-vingt-treize, enregistré, fait faire commandement aux sus-nommés d'avoir à payer la somme de deux cents francs pour quatre années d'intérêts de ladite somme de mille francs, avec déclaration que, faute de paiement, il serait procédé à la saisie de leurs immeubles, passé le délai de trente jours.

Faute par eux d'avoir satisfait à ce commandement, Madame veuve Triolet a, suivant procès-verbal de M<sup>e</sup> Mullon, huissier à Saumur, du onze juillet mil huit cent quatre-vingt-treize, enregistré, fait procéder à la saisie des immeubles ci-après désignés.

Ce procès-verbal de saisie immobilière a été dénoncé aux époux Fruslon et à M. Percher suivant exploit de M<sup>e</sup> Mullon, huissier à Saumur, du onze juillet mil huit cent quatre-vingt-treize, enregistré.

Le procès-verbal de saisie immobilière et l'exploit de dénonciation sus-énoncés ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le douze juillet mil huit cent quatre-vingt-treize, volume 50, folios 2 et 3.

Le cahier des charges dressé par M<sup>e</sup> POPIN, avoué, et enregistré, a été déposé au greffe du Tribunal civil de Saumur, le vingt-huit juillet mil huit cent quatre-vingt-treize, et la lecture dudit cahier a eu lieu le samedi deux septembre mil huit cent quatre-vingt-treize, au Palais de Justice, à Saumur, audience des saisies immobilières.

#### DÉSIGNATION

Commune de Saumur (Maine-et-Loire)

#### LOT UNIQUE

Un morceau de terre, sis au lieu dit l'Ébaupin, commune de Saumur, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire), contenant environ neuf ares cinquante centiares, d'a-

près le titre constitutif de la créance et cinq ares vingt-deux centiares d'après la matrice cadastrale, planté en vigne et arbres fruitiers, et jardin entouré des deux bouts par des murs et de deux côtés de treillage, avec deux petites maisonnettes, une tonnelle à l'entrée et un bassin cimenté, joignant d'un côté à la veuve Bougreau, d'autre côté et d'un bout à Mademoiselle Renou, d'autre bout à un chemin, ledit morceau de terre en nature de vigne, arbres fruitiers et jardin, et exploité par M. Percher.

Mise à prix, deux cent francs, ci. 200.

Nota. Il est ici déclaré, conformément à l'art. 696 du Code de procédure civile, modifié par la loi du vingt et un mai mil huit cent cinquante-huit, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

S'adresser, pour les renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, rédacteur du cahier des charges, poursuivant la vente ;  
 2<sup>o</sup> Au greffe du Tribunal civil

de Saumur, où est déposé le cahier des charges.

Pressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le six septembre mil huit cent quatre-vingt-treize.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le septembre mil huit cent quatre-vingt-treize, folio case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : DAUPHIN.

### A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite

Grandes et Belles Caves Celliers et Pressoir

Situés entre Dizy et Ay, au centre du commerce de Champagne.

S'adresser, soit à M. MACHET, à Dizy, soit à M<sup>e</sup> MACHET, notaire à Athis (Marne).

## GR<sup>o</sup> EPICERIE PARISIENNE

33, rue d'Orléans, à l'angle des rues Ducier et d'Orléans

### IMBERT FILS

SPECIALITÉ POUR BAPTÊMES

Confiserie supérieure

Grand choix de Boîtes Baptêmes et Mairaines, modèles les plus nouveaux. — PRIX TRÈS MODÉRÉS.

En prévenant trois jours avant, Boîtes avec Initiales ou Nom et Date du baptême (2 fr. pour la composition quelque soit le nombre).

Demander le prix courant pour confiserie, boîtes vides et garnies, qui est adressé franco, ainsi que le catalogue des modèles, sujets et initiales à choisir.

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

### A LOUER OU A VENDRE MAISON Et Vaste JARDIN

La maison avec grandes servitudes pourrait convenir à une industrie quelconque.

A proximité de la ville et sur le bord de la Loire.

S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Pavée, et, pour visiter, à M. BIZERAY, au Jagueneau.

## Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Avez-vous des cheveux gris? Avez-vous des pellicules? Vos cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils? SI OUI

Employez le ROYAL WINDSOR. Ce produit par excellence rend vos cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des cheveux et fait disparaître les pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons. **ENTRÉE : 22, rue de l'Échiquier, PARIS** Envoi franco sur demande du prospectus contenant détails et attestations.

Se trouve, à Saumur, chez : M. COUTARD, 30, rue d'Orléans ; M. MACHET, rue Saint-Jean ; M. RENÉ, rue Saint-Jean ; M. PICHARD, rue Nationale ; M. DAUBIGNY, coiffeur-parfumeur, 37, rue d'Orléans.

## CHEMINS DE FER

### LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX										
STATIONS	Mixte		Expr.	Omn.	S. dir.	Mixte	Expr.	Expr.	Omn.	
	matin	soir	matin	soir	soir	soir	soir	soir	soir	
Paris			7 55	8 35	12 50			7 55	8 30	11 25
Chartres	6		9 34	10 18	2 48			9 41	10 12	1 33
Courtalain (départ)	7 44		10 48	11 48	4 21			10 54	11 22	2 57
Château-du-Loir	10 12		12 22	1 58	6 37			12 35	1 07	4 53
Château-la-Vallière	10 48		12 45	2 35	7 10				1 30	5 26
Noyant-Méon	11 20		1 05	3 08	7 40				1 50	5 56
Linières-Bouton	11 29			3 17	7 49					6 06
Vernantes	11 41			3 30	8					6 18
Blou	11 52			3 41	8 10					6 26
Vivy	12		1 30	3 49	8 17					6 33
SAUMUR(Orl.)arr. (départ)	12 13		1 40	4 02	8 29			1 49	2 22	6 44
Nantilly (arrivée)	12 18		1 47	4 14	8 34	9 40		1 57	2 32	6 54
SAUMUR(État)ar. (départ)	12 26			4 22	8 41					7 01
Nantilly (arrivée)	12 37			4 35	8 52					7 12
SAUMUR(État)ar. (départ)	8 31		12 20		4 11	8 32				6 50
Nantilly (arrivée)	8 38		12 27		4 23	8 43				7 30
Chacé-Varrains	8 47		12 33		4 29	8 49	9 56			7 19
Brézé-Saint-Cyr	9		12 42		4 37	8 56	10 05			7 16
Montreuil (départ)	9 41		1 28	2 18	5 1 9 18	10 36	2 28	3 05	7 40	
Thouars	10 18		2 02	2 49	5 51 10 09	11 13	2 57	3 24	8 24	
Niort				4 39	8 52 12 25		4 47			11 41
Saintes				6 42	11 59		6 30			2 19
Bordeaux				10 24	4 22		9 22			4 56

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS									
STATIONS	Mixte		Expr.	Omn.	Omn.	Semi	Expr.	Expr.	Mixte
	matin	soir	matin	soir	matin	dir-ar	soir	soir	soir
Bordeaux				5 40					3 50
Saintes				9 2					7 15
Niort				10 42					9 28
Thouars	6 15		8 35	12 38	1 35	4 28	5 6	10 12 11 19	8 32
Montreuil (départ)	7		9 40	1	2 39	5 4	5 46	10 35 11 42	9 13
Brézé-Saint-Cyr	7 17		9 59		2 53	5 18	6 1		9 28
Chacé-Varrains	7 24		10 10		3	5 25	6 9		9 36
Nantilly (arrivée)	7 29		10 16		3 05		6 14		9 41
SAUMUR(État)ar. (départ)	7 40		10 23		3 16		6 26		9 53
Nantilly (arrivée)	7 44		11 20	1 33	3 19		6 29	11 7 12 16	
SAUMUR(Orl.)ar. (départ)	7 56		11 33		3 30		6 43		
Blou	8 4		11 41		3 38		6 52		
Vernantes	8 15		11 52		3 49		7 6		
Linières-Bouton	8 26		12 03		4		7 18		
Noyant-Méon	8 37		12 15		2 09	4 11	7 31	11 44	
Château-la-Vallière	9 7		12 45		2 28	4 41	8 7	12 4	
Château-du-Loir	9 43		1 32		2 55	5 18	8 46	12 33	1 39
Courtalain (départ)	12 1		3 48		4 35	7 58	11 15	2 17	3 23
Chartres	1 35		5 18		5 44	9 40	12 53	3 33	4 44
Bordeaux	3 25		5 18		7 30	11 20	3 5	5 10	6 15

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON						
STATIONS	Mixte		Mixte	Omn.	Mixte	
	matin	soir	soir	soir	soir	
Saumur	7 52	11 16	5 44		7 36	4 35 9 15
Port-Boulet	8 40	12 25	7 5		8	4 58 9 57
Chinon (arr)	9 4	1 5	7 29		9 2	7 14 10 32

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS									
STATIONS	Mixte		Marc.	Omn.	Mixte	Omn.	Mixte	Marc.	Omn.
	matin	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir
Poitiers		6 5	6 45	12 53	7 25				6 15
Montcontour		7 41	10 47	2 34	8 52				7 54
Loudun		8 42	1 39	3 56	9 36	Doué			8 23
Montreuil (ar.) (départ)		9 19	3 14	4 35	10 15	Baugé			8 31
Baugé		6 50	9 27	4 5	5 8	10 39	le Vaudelnay		8 43
le Vaudelnay		7 2	9 39	4 30	5 19	10 50	Montreuil (ar.) (départ)		8 54
Baugé		7 14	9 51	4 53	5 30	11 1			9 22
Doué		7 21	9 58	5 45	5 38	11 8	Loudun		9 22
Martigné		7 44	10 20	6 38	5 58	11 28	Montcontour		9 22
Angers		9 12	11 45	9 27	7 20	12 29	Poitiers		9 22

LIGNE D'ORLÉANS												
NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS												
STATIONS	Omn.	Expr.	Omn.	Omn.	Expr.	Omn.	Expr.	Omn.	Expr.	Expr.	Expr.	Expr.
	matin	matin	matin	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir	soir
Nantes (départ)			8 25	8 52	12 7	3 5				7 35	11 40	
Angers (départ)	6 23	10 27	11 55	2 57	4 55	5 10	9 35	1 35				
La Mérité	7 03	10 49	12 27	3 42	5 20	6 10	10 1	2 1				
Les Rosiers	7 12	10 56	12 34	3 52		6 13						
St-Clément	7 19		12 40	3 59		6 22						
St-Martin	7 26		12 45	4 7		6 31						
Saumur (arrivée)	7 39	11 11	12 55	4 20	5 41	6 48	10 24	2 24				
— (départ)	7 46	11 16	1 1	4 31	5 44	6 58	10 30	2 29				
Varennnes	8		11 26	1 11	4 45		7 16					
Port-Boulet	8 16	11 35	1 21	5 1	6 1	7 34	10 50	2 48				
Langeais	8 57	11 56	1 50	5 46	6 23	8 30	11 46	3 14				
Tours (arrivée)	9 42	12 34	2 25	6 35	7 10	9 13	11 44	4 11				
Paris (arrivée)	4 28	4 48	9 30	11 59	11 59	5 8	10 39					

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES						
STATIONS	Omn.	Direct	Expr.	Omn.	Omn.	Expr.
	matin	matin	soir	soir	soir	soir
Paris (départ)	11 20		12 20	9 25	11 45	11 15
Tours (départ)	5 43	8 47	1 20	4 51	7 15	11 57
Langeais	6 21	9 30	2 10	5 46	8	12 40
Port-Boulet	6 52	10 7	2 35	6 18	8 37	12 22
Varennnes	7 3	10 19		6 29	8 49	12 39
Saumur (arrivée)	7 14	10 32	2 54	6 40	9 2	12 12
— (départ)	7 22	10 42	3	6 49		